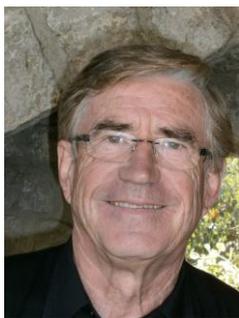




Jun 2018

E
D
I
T
O



VILLAGES DE CARACTERE

La réunion plénière des Villages de Caractère s'est déroulée le 3 mai 2018 à Balazuc en présence de Laurent UGHETTO, Président du Conseil Départemental et de l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche (ADT) et Gil BREYSSE, Directeur de l'ADT.

Chaque année cette réunion est organisée dans un des 20 villages de caractère et a pour but de maintenir un échange et un partage autour du label.

Déjà l'été, le temps s'écoule très vite. Cette météo très pluvieuse (plus de 600 mm depuis le 1^{er} janvier) ne nous a pas permis de profiter pleinement des longues journées de printemps.

La saison touristique, comme d'habitude a démarré début avril et la forte affluence durant les ponts du mois de mai était un avant-goût de l'été.

Chaque été demande un suivi quotidien très important pour que cela se déroule le mieux possible.

Bien sûr, les animations génèrent des nuisances qu'il faut maîtriser pour que cela reste du domaine de l'acceptable pour les Balazucains.

Des projets importants, dont les dossiers ont été constitués ces derniers mois, devraient se concrétiser après l'été :

- adressage : nomination des voies et numérotation ;
- SIL : Signalétique d'Information Locale ;
- WC publics PMR ;
- enfouissement et dissimulation de câbles Télécom.

Ces projets sont en partie subventionnés et ce sont les recettes de l'été qui permettent de les concrétiser. Bon été à vous tous,

Le Maire,
Bernard CONSTANT



Remise du Label Accueil Vélo
à M. Patrick Fourchegu,
Maire de Boucieu-le-roi

Balazuc a deux labels : Village de Caractère et Plus Beau Village de France. Ces labels correspondent à des critères d'excellence en termes de mise en valeur du patrimoine et d'accueil touristique. Ils permettent de conforter la destination culturelle et patrimoniale « Ardèche ». Pour conserver ces labels, nous devons respecter les critères de leur charte de qualité respective.

Tous les 5 ans un audit est réalisé avec actions correctives applicables dans l'année suivante.

La préservation du patrimoine et de la qualité du « bien vivre à Balazuc » est l'affaire de tous : habitants, commerçants, élus...

MJR

En bref...

En bref...

En bref...

L'AMENAGEMENT DU CIMETIERE

L'habillage en granit gris du Tarn du caveau dépositoire installé courant 2017 vient d'être fait.

L'habillage du mur de l'ossuaire a été réalisé en pierres pour rester dans le style du village.

L'agrandissement du columbarium a démarré depuis quelques semaines pour pallier aux nouvelles demandes.

La mise à jour du plan du cimetière est actuellement en cours de réalisation.

Suite aux différents travaux réalisés, de nouvelles concessions devraient être disponibles d'ici la fin de l'été dans l'ancien cimetière.

MC MJR JC



BALAZUC SOUS LA NEIGE

Les 28 février et 1^{er} mars 2018, la commune a connu un épisode neigeux important. Cela faisait longtemps que l'on n'avait pas vu autant de neige à Balazuc.

Aussi, nous souhaitons remercier chaleureusement Arnaud et Michel Mouraret pour leur aide précieuse durant ces 2 jours. Grâce à eux les voies communales ont pu être rapidement dégagées.

WC PUBLICS PMR

Le permis de construire a été déposé en début d'année, ayant reçu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France, de l'Etat et du service instructeur des autorisations du droit des sols de la Communauté de Communes, il a été accordé et signé le 26 avril dernier.

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) du SEBA a validé le dossier de l'assainissement constitué par un Bureau d'études spécialisé en la matière.

Le coût total de la réalisation est estimé à près de 68 000 € HT.

Nous avons sollicité une subvention de 30% auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) courant mars. Nous avons reçu début juin l'arrêté d'attribution d'une subvention de 20 354 €.

D'autre part, la Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place le « Dispositif Villages Remarquables » afin d'accompagner au mieux les communes labellisées soit Plus Beaux Villages de France, soit Petites Cités de Caractère. Ce dispositif s'applique pour la première année aux communes de l'ancienne Région Rhône-Alpes. Il concerne tous les travaux se rapportant à l'accueil touristique et à la mise en valeur du patrimoine.

Une demande de subvention globale pour une opération de « Valorisation de l'accueil touristique » a été faite auprès de la Région en début d'année. Nous avons appris, il y a quelques jours seulement que notre demande avait reçu l'accord de la Région. La commune se voit donc attribuer une subvention de 33 924 € pour la construction de toilettes PMR ainsi qu'une subvention de 14 330 € pour la réalisation de la Signalétique d'Information Locale.

Cela fait très longtemps que la commune n'a pas eu d'opération de travaux subventionnée à 80%, nous nous félicitons d'être le premier village du département à recevoir une subvention de la Région dans le cadre du « Dispositif Villages Remarquables ».

Les travaux pourront donc commencer dans les prochains mois.

BC

TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Pour cette année notre priorité était de terminer la réfection du Chemin d'Audon. C'est chose faite puisque la dernière tranche de 700 m de long vient d'être réalisée par l'Entreprise LAUPIE pour un montant de 43 000 € TTC.

Le Chemin de Chaussy va également être repris sur sa première partie sur une longueur de 650 m pour un coût de 21 000 € TTC.

Le Chemin du Pradau a également été remis en état et le fossé curé sur une longueur de 500 m.

BC



LA SAISON ESTIVALE 2018

Pour gérer au mieux l'affluence touristique du mois de mai, un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) a pris ses fonctions de façon temporaire un peu plus tôt que d'habitude.

Pour juillet et août, l'organisation reste identique à celle de 2017.

Le sens interdit sera mis en place du 1^{er} juillet au 31 août inclus de 11h à 19h du Parking de l'Ecole au Parking du Treillat.

Les Parkings du Treillat, de l'Ecole, de Champgelly et de La Croix du Bois (juillet-août uniquement pour celui-ci) sont payants de 10h à 19h.

Les laissez-passer 2017 sont valables cette année. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en retirer en Mairie.

Le stationnement Place Clovis Ranchin et Place Cournazou est réservé aux habitants du village.

Nous rappelons que la traversée du village est limitée à 30 km/h et que la descente du Retourtier est strictement réservée **aux riverains** et non aux habitants de Balazuc.

Le site de baignade est très apprécié des habitants du village comme des touristes. Comme les années précédentes, la baignade sera surveillée tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août de 12h30 à 18h30 par un maître-nageur-sauveteur embauché par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Nous vous souhaitons à tous un bon été,

MC MJR JC



SEBA : TRAVAUX SUR LE RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE

Après des travaux de renforcement du réseau sur le Chemin de Chaussy (de la RD579 au viaduc), le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA), réalise actuellement des travaux sur le réseau public d'eau potable au niveau de l'Impasse de la Falaise (Quartier Coste Labeaume).

Le SEBA prévoit également des travaux de reprise du réseau public de distribution de l'eau potable sur 2 secteurs de la commune : la Croisette et la Chapelle.

Dans ces 2 quartiers, des abonnés sont raccordés via des terrains privés, le but est de compléter le réseau actuel pour alimenter ces derniers par le domaine public (routes).

Ces travaux sont programmés pour septembre et octobre et impacteront principalement la RD 294.

BC

En bref...

En bref...

En bref...

INFOS MAIL

Les personnes qui souhaitent recevoir les infos de la Mairie concernant la vie du village (cérémonies, travaux...) sont priées d'envoyer leur adresse mail par courriel à l'adresse suivante :

balazuc.mairie@orange.fr.

A ce jour, nous comptons 76 foyers inscrits et nous espérons avoir de nouvelles inscriptions dans les prochains jours.

INFO ECOLE

A la grande satisfaction de tous (parents, enfants, enseignants et élus), le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) a validé, le 7 juin dernier, le retour à la semaine de 4 jours pour les écoles de Balazuc et d'Uzer à partir de la rentrée de septembre 2018.

Cette décision fait suite à plusieurs mois d'échanges avec l'Inspection Académique et le Service Transports du Conseil Régional.

LA CARTE D'IDENTITE A PORTEE DE CLIC !

Depuis fin mars 2017, la Mairie de Balazuc ne peut plus recevoir les demandes de carte nationale d'identité. Seules les mairies équipées de bornes biométriques gèrent à présent les demandes de carte nationale d'identité et de passeport. Les plus proches de Balazuc sont Aubenas, Largentière et Vals les Bains (il est conseillé de prendre rendez-vous).

Afin de faciliter vos démarches, vous pouvez au préalable faire votre pré-demande de carte nationale d'identité sur le site internet :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>.

FINANCES

Les **COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 de la Commune et du CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) permettent d'établir le bilan comptable de l'année 2017 après clôture des comptes au 31 décembre.

Le Compte Administratif du CCAS ne comporte qu'une section fonctionnement qui se décompose comme suit :

- Dépenses de l'année 2017 : 2 637.14 €
- Recettes de l'année 2017 : 3212.00 € + 1 741.78 € d'excédent 2016
- Soit un résultat de clôture excédentaire de 2 316.64 €

Le Compte Administratif de la Commune comporte une section fonctionnement et une section investissement, il se présente comme suit :

	Section fonctionnement		Section investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2016		255 051.02 €		135 653.57 €
Opérations 2017	340 885.01 €	431 526.12 €	191 505.15 €	95 602.57 €
Résultat par section		345 692.13 €		39 750.99 €

En tenant compte des restes à réaliser 2017, l'excédent de fonctionnement reporté pour 2018 est de 211 293.12 € (soit 345 692.13 + 39 750.99 - 180 150.00 + 6 000.00).

Au 1^{er} janvier 2018, la dette de la Commune en capital s'élève à 377 848.34 €, le montant des annuités payé au cours de l'année 2018 sera de 33 826.53 € (capital + intérêt d'emprunt).

Le Budget 2018 du CCAS se compose comme suit :

- Dépenses prévues : 4 516.64 €
- Recettes prévues : 4 516.64 € dont 2 316.64 € d'excédent 2017.

Le Budget 2018 de la Commune se présente comme suit :

	Section fonctionnement		Section investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2016		211 293.12 €		39 750.99 €
Restes à réaliser			180 150.00 €	6 000.00 €
Prévisionnel de l'année	605 796.12 €	394 503.00 €	253 300.00 €	387 699.01 €
Total	605 796.12 €	605 796.12 €	433 450.00 €	433 450.00 €

Les principales opérations d'équipement prévues au Budget 2018 sont :

- les travaux de voirie (Audon, Chaussy,...)
- l'adressage
- la Signalétique d'Information Locale (SIL)
- l'installation d'une citerne DFCI sur les Gras
- la construction de toilettes PMR
- des achats de matériels et de mobiliers
- des travaux sur les différents bâtiments communaux et au cimetière
- la traversée du village et la dissimulation de réseaux aériens.

JC

ADRESSAGE

La commune a confié à La Poste, l'été dernier l'étude nécessaire à la réalisation de l'adressage. Chaque bâti doit être repéré et géolocalisé afin qu'un numéro d'adresse lui soit attribué (c'est le système métrique qui a été retenu). Toutes ces informations seront ensuite intégrées dans la Base d'Adresses Nationale (BAN) utilisée, en particulier, par La Poste, IGN et les GPS.

Cette étude touche à sa fin, nous avons donc consulté 3 entreprises pour la fourniture et la pose des poteaux, des panneaux et des numéros de maison.

Le début de la mise en place des panneaux devrait se faire après la saison.

A l'intérieur des rues du village, les plaques de rue manquantes seront réalisées par M. Coulibeuf afin de conserver le style des plaques de rue existantes.

En temps utile, La Poste vous fournira les informations et justificatifs nécessaires pour effectuer vos changements d'adresse. Cela se fera entre la pose des panneaux et celle des numéros de maison.

BC MJR JC

SIL : SIGNALÉTIQUE D'INFORMATION LOCALE



Les acteurs économiques de la commune ont été conviés à une réunion d'information sur la SIL le 18 juin dernier. Une présentation générale a permis d'expliquer, sans trop détailler, la réglementation en vigueur. Le Cabinet d'études s'est basé sur cette réglementation pour définir les besoins de chaque commune du territoire et rédiger leur dossier final respectif.

La commission communale a réalisé un dossier spécifique pour chaque professionnel concerné. Ces dossiers ont été distribués à chacun, lors de la réunion, afin d'en faciliter la lecture et la compréhension.

Le but de cette SIL étant bien sûr de signaler, mais avec une certaine discrétion, en limitant au minimum nécessaire le nombre de panneaux.

La longueur des panneaux varie de 1.6 m (RD 579) à 0.80 m (intérieur du village) avec une hauteur d'écriture de 30 à 80 mm.

L'activité de chaque commerce est précisée par des idéogrammes apposés sur chaque panneau.

Un choix de 3 couleurs seulement a été retenu pour éviter l'effet arc-en-ciel, chaque couleur étant liée à un type d'activités :

- bordeaux (référence peinture RAL 3001) : pour les hébergements et la restauration ;
- marron (RAL 8017) : pour les loisirs, le patrimoine, l'artisanat d'art et les produits du terroir ;
- beige clair (RAL 1013) : pour les services et les équipements (bâtiments publics principalement).

Cette réunion a permis de discuter sur le projet et sur les besoins de chacun. Dans la mesure du possible, les modifications et les compléments demandés seront, bien sûr, pris en compte.

Le coût global de l'opération avoisine les 30 000 € TTC et nous sommes subventionnés par la Région à hauteur de 14 330 € (soit 50% du montant HT de dépenses). Nous remercions nos conseillers régionaux qui ont soutenu le projet en commission régionale.

C'est la Société Sud-Ouest Signalisation basée à Albi qui a été choisie pour la fourniture des panneaux et des poteaux et la pose sur le terrain. Un technicien de l'entreprise a d'ailleurs passé une journée fin avril avec nous sur la commune pour bien définir l'implantation de chaque poteau.

Si tout va bien, la mise en place devrait se faire à l'automne. Bravo à la commission : Marie-Jo, Jacques, Sabine et Bernard pour le travail réalisé.

BC MJR JC

BALAZUC AUX COULEURS DE L'ARDECHOISE

Les 21 et 22 juin l'Ardéchoise a traversé le village. Depuis le mois de mars, les bénévoles se sont retrouvés à la Salle Polyvalente le mardi après-midi pour confectionner les nombreuses roses en papier nécessaires aux différentes décorations. Un grand merci à eux.

Le nombre de coureurs est toujours aussi important au fil des années. Cette année, ils ont apprécié les nouvelles décorations disposées le long du Pont de l'Ardèche et dans le village. Ils ont également pu profiter de l'accueil chaleureux qui leur a été réservé au stand de ravitaillement.

Les enfants de l'école ont à nouveau participé à la fête.

Un grand merci à tous les participants,

MC MJR CM



LA JOURNEE CITOYENNE

Samedi 26 mai a eu lieu la « Journée Citoyenne ». Malgré une averse de courte durée le désherbage et le goudronnage ont été réalisés par les quelques bénévoles ayant répondu présents.

Nous remercions les participants à cette matinée qui s'est terminée par un apéritif déjeunatoire.

MC MJR JC



NOS AMIS LES BETES

Nous vous rappelons que les chiens doivent rester sous la surveillance de leur maître. Ils ne doivent pas divaguer dans les rues du village, ceci par souci de sécurité et pour le respect de tous. Chaque maître doit veiller à ramasser les « petits cadeaux » déposés par nos amis à 4 pattes.

Quant aux chats afin d'éviter leur prolifération excessive, la commune a signé une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour réaliser une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants. La Fondation 30 Millions d'Amis prend à sa charge l'entièreté des coûts pendant un an. Sur le terrain, c'est la SPA de Lavilledieu qui interviendra sous couvert de la convention existante depuis de nombreuses années avec la Mairie. La SPA s'engage à fournir des cages de capture, à faire stériliser et identifier les chats errants par un vétérinaire et à remettre en liberté les chats à l'endroit où ils auront été capturés.

Les personnes intéressées pour accueillir une cage de capture chez elles doivent se faire connaître en Mairie.

JC

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture du Secrétariat de MAIRIE

Mardi et Vendredi :
9h/12h – 14h/17h
Sur rendez-vous avec M. le Maire
Tél. : 04 75 37 75 08
Fax : 04 75 37 02 24
Mail : balazuc.mairie@orange.fr
Site Internet : balazuc.fr

Numéros d'Urgence

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18



Le **Point I** sera ouvert du **1^{er} juillet au 31 août inclus**. Les horaires d'ouverture seront les suivants : lundi, mardi, jeudi et dimanche de 10h30 à 13h et de 16h30 à 18h30, mercredi de 9h30 à 13h et de 16h30 à 18h30 et le vendredi de 16h30 à 18h30 (fermeture hebdomadaire le vendredi matin et le samedi toute la journée).

Des **balades contées** permettant de découvrir le cœur du village sont organisées par la Mairie **tous les mercredis du 11 juillet au 29 août inclus**. Le départ se fait de la Tour Carrée (Point I) à 10h (durée approximative de 1h45).

NOS JOIES ... NOS PEINES ...

NAISSANCE

Nino, né le 18 avril 2018
Fils de Clément FANGIER et de Violaine BRAHIC

MARIAGES

Mehdi FAKRI et Manon DELSART, le 2 juin 2018
Emmanuel LEMAIRE et Mathilde DEPOIX-JOSEPH, le 22 juin 2018

DECES

Michel SARDOU, le 30 décembre 2017
Michel BOURGUIN, le 9 février 2018
Roger GAMEL, le 26 février 2018
Huguette RISSON, 5 mars 2018
Roger CARRERE, le 6 mai 2018
Jean POUDEVIGNE, le 18 juin 2018

DES NOUVELLES DE L'ECOLE



Les élèves de l'école de Balazuc se sont rendus plusieurs fois à la Croix de Bauzon durant les mois de février et de mars. Avec Jean-Paul Ancey, du ski club, ils ont appris des choses sur leurs montagnes ardéchoises et ont pratiqué le ski alpin et les raquettes.

Ils se sont rendus ensuite dans les Alpes du 19 au 23 mars, aux Carroz-d'Arâches, pour découvrir d'autres activités, comme la conduite de chiens de traîneaux, la luge, le travail des pisteurs, une ferme d'alpage... Les enfants ont beaucoup progressé ! Certains ont obtenu un flocon !

Merci au Sou de l'Ecole de Balazuc qui a pu financer ces sorties, et aux parents bénévoles qui ont pu accompagner !

Tous les élèves, du CE1 au CM2, avaient voulu participer à un concours d'écriture, organisé par l'AMOPA (Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques). Le sujet était de décrire la maison de leurs rêves.

Après avoir dessiné, puis écrit et réécrit plusieurs fois, les textes ont été envoyés et examinés par un jury.

Une élève de CM2, Mila Durand, s'est distinguée et a été invitée à recevoir son prix à la Préfecture de l'Ardèche le mercredi 13 juin dernier en présence du Préfet, de l'Inspecteur et de la Présidente de l'AMOPA. Ses camarades et sa maîtresse sont fiers d'elle !

Rachel Dufils

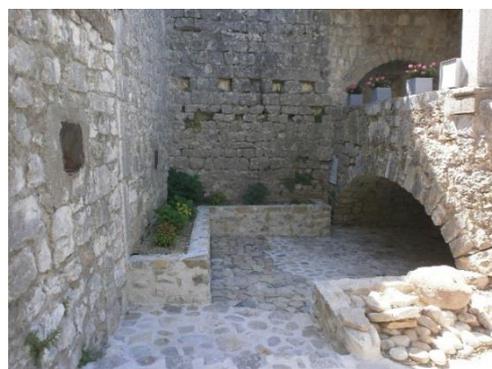


AMENAGEMENT DU VILLAGE

Le fleurissement du village se poursuit : remplacement de végétaux, taille et entretien. Les employés communaux y travaillent régulièrement. Un nouveau jeu a été installé Place du Jardin Public pour le plus grand bonheur des enfants.

L'entrée de la Mairie a été rénovée dans le cadre des travaux d'accessibilité obligatoires pour les établissements recevant du public. Grâce à la réalisation d'un bac à fleurs et d'un dallage en galets, les abords de la Mairie sont plus agréables. Les travaux d'accessibilité de l'Eglise sont également en cours, une nouvelle porte vient d'être commandée afin de réaliser une entrée accessible sur le côté droit de l'Eglise. La cuve de gaz devra être déplacée afin de réaliser 2 places de parking aux normes handicapées. La plateforme béton a d'ailleurs déjà été réalisée par les employés municipaux.

MC MJR JC



DES BALAZUCAINS A L'HONNEUR



Le Château de Balazuc élu meilleure maison d'hôtes de France

TripAdvisor, le plus grand site de voyages au monde vient de décerner comme chaque année ses « Traveller's Choice » aux établissements les mieux classés par les voyageurs.

Dans la catégorie « chambres d'hôtes » figure le Château de Balazuc particulièrement couronné, et élu n°1 des chambres d'hôtes de France, et classé 14^{ème} au niveau mondial. C'est d'ailleurs la seule maison d'hôtes française à figurer dans le Top 25 mondial.

Cette consécration récompense Luc et Florence Lemaire, les propriétaires de cette magnifique bâtisse médiévale ardéchoise, qui accueillent dans leurs chambres d'hôtes depuis plus de 6 ans des voyageurs du monde entier. C'est ainsi que toute l'Ardèche est mise à l'honneur.

Guy Boyer

Balazucain de cœur, John Merriman historien du Monde

Au gré de ses voyages John Merriman habite Balazuc, au cours de longs séjours, dans sa maison de caractère, au cœur du vieux village, près de l'église romane.

Historien américain, il est une figure populaire du village, où il se mêle à l'envie à la population locale. Il s'est imposé aux Etats-Unis, comme l'un des grands spécialistes de l'Histoire de France. Il a publié depuis 1978 une dizaine d'ouvrages, depuis l'histoire de « Limoges la ville rouge », à celle de la Commune de Paris, et la Révolution de 1848. Il enseigne à l'Université de Yale, où il détient une chaire en propre. Passionné des Archives, il a un pied à terre à Paris, près des archives nationales, mais il est aussi très attaché aux archives départementales. Il a enseigné aux Universités de Lyon 2 et à la Sorbonne à Paris.

John Merriman reçoit des invitations du monde entier où il tient des conférences dans les meilleures universités, en France, en Pologne, en Australie, en Nouvelle Zélande, souvent à l'initiative d'anciens élèves. Il connaît la France mieux que quiconque, et ne s'imagine pas pouvoir écrire l'histoire d'une ville sans avoir l'expérience des lieux.

Auteur d'ouvrages à succès aux Etats-Unis, il a revisité en France l'histoire tragique des anarchistes et la bande à Bonnot, et la semaine sanglante de 1871. Il a consacré aussi un ouvrage entier sur Balazuc « village de pierre » publié chez Taillandier, traduit en français et en chinois.

Le 4 janvier dernier, à Washington, au cours d'une cérémonie rassemblant des milliers d'historiens, il a reçu le prestigieux prix académique des Etats-Unis décerné par l'association des historiens en Amérique, le « Lifetime of Distinguished Scholarly Achievement » décerné pour sa contribution à l'érudition dans le domaine de l'Histoire des nations et de la France en particulier.



Guy Boyer

DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**.

Elle participe à :

- la gestion sanitaire des colonies d'abeilles ;
- la connaissance de l'évolution du cheptel apicole ;
- la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018).



DU NOUVEAU POUR LES ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères va évoluer. Au 1^{er} janvier 2019, tous les habitants paieront en fonction de la quantité de déchets qu'ils produisent : c'est la redevance incitative. Plus juste, elle permet de responsabiliser les habitants et de favoriser les pratiques de tri.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, les habitants (*sauf à Vagnas, Orgnac l'Aven et Labastide-de-Virac*) payent une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qui est établie sur la base de la taxe foncière. La TEOM est définie selon la valeur de l'habitat, et non pas en fonction du nombre d'occupants du foyer ni sa consommation. Les gestes de tri ne sont pas récompensés.

La taxe sera donc remplacée par une redevance, comprenant une part fixe pour les frais généraux d'enlèvement des ordures ménagères et des bacs de tri, et une part variable où chaque foyer payera en fonction du volume de déchets qu'il produit. C'est le principe « producteur / payeur ». Une facture sera envoyée aux habitants, comme pour l'eau ou l'électricité.

Comment ça marche ? Les bacs à ordures ménagères (dites « poubelles classiques ») seront équipés d'un système d'ouverture magnétique. Les habitants y auront accès avec une carte à puce nominative, pour comptabiliser le nombre de sacs déposés. Ils recevront une facture en fonction de leur consommation effective. Les bacs de tri (emballages, cartons, verre, ...) seront en accès libre pour faciliter la pratique du tri.

Dès cet automne, vous recevrez des informations pratiques pour vous accompagner dans ce changement important.

SB

SICTOBA ENVIRONNEMENT

DECHETS VERTS

Nous vous rappelons que depuis janvier 2015, *le brûlage des déchets verts est interdit*, il faut donc soit les composter, soit les transporter à la *déchetterie de Ruoms ou à celle de Vallon Pont d'Arc*.

Horaires de dépôt des déchets verts :

- déchetterie de Ruoms : du mardi au samedi de 8h30 à 12h30
- déchetterie de Vallon Pont d'Arc : lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h30.

COLLECTE DES TEXTILES

Une colonne de collecte des textiles a été installée au point de collecte du cimetière. Ceci permet de donner une seconde vie aux vêtements, linge de maison et chaussures que vous n'utilisez plus.

COLLECTE DES CARTONS

Le SICTOBA a décidé de mettre en place, sur 9 communes, une collecte sélective des cartons bruns. Sur notre commune, les bennes destinées à cette collecte sont installées au point de regroupement du cimetière. Seuls les cartons pliés peuvent être insérés dans les conteneurs.

Ces conteneurs sont destinés à la fois à l'usage des particuliers et à l'usage des professionnels pour lesquels la collecte des cartons en porte à porte a été supprimée.



RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Hors saison : lundi matin

Mi-juin à mi-septembre : lundi et vendredi matin

Merci d'en informer les locataires de gîtes et de campings.

Outre vos poubelles personnelles, de nombreux conteneurs sont à votre disposition dans le village pour les ordures ménagères et le tri sélectif.

Rappelons que l'emplacement réservé au tri sélectif situé au cimetière n'est pas une déchetterie, la dépose d'objets y est strictement interdite.

ENCOMBRANTS

SERVICE GRATUIT d'enlèvement à domicile d'objets lourds et encombrants, pour en bénéficier vous devez prendre rendez-vous auprès de **Madame CLAVEL au SICTOBA (Tél. : 04 75 39 06 99).**

ATTENTION :

Les poubelles individuelles ne doivent pas rester sur la voie publique après le passage du collecteur.

CALENDRIER DES ANIMATIONS 2018 (sous réserve de modifications)

MOIS	ANIMATIONS	ORGANISATEURS	LIEU	HEURES
JUILLET 1/07 au 31/08	Préparation de fossiles, visites guidées du village, fouilles en famille et nuits des étoiles	Muséum de l'Ardèche	Muséum	voir horaires au muséum
Samedi 7 7/07 au 31/08	Vernissage Exposition André-C. PAZDZERSKI (peintures) – B. CALENDRIER (mise en relief de la toile, encres)	La Roche Haute La Roche Haute	Eglise Romane Eglise Romane	18h Ts les jours 16h-19h + ljd 10h30/13h
Lundis 9, 16, 23 et 30 Samedi 21	Atelier « Arts en famille » Vente de pognes Pétanque + bal	Le Mat Sport Pour Tous	Viel Audon Place C. Ranchin	10h à 17h le matin 15h + 21h
Jeudi 26	Concert « Duo Sostenuto »	La Roche Haute	Eglise Romane	21h
AOUT Samedi 4 Lundi 6 Jeudi 9	Bal folk Atelier « Arts en famille » Concert « Théâtre de Bagatelle » chante Barbara	AJC – Chantier jeunes Le Mat La Roche Haute	Place C. Ranchin Viel Audon Placette Eglise Romane	19h 10h à 17h 21h
Mercredi 15	Sangler à la broche	ACCA	Stade	midi et soir
SEPTEMBRE Samedi 1/09 1/09 au 23/09	Vernissage Exposition N. MERCIER-BELLANGER	La Roche Haute La Roche Haute	Eglise Romane Eglise Romane	18h 15h/18h ts les jours
Vendredi 14 Sam. 15 / Dim. 16 Sam. 15 / Dim. 16	Passage du tour féminin Journées du patrimoine Patrimoine en famille	La Roche Haute Muséum de l'Ardèche	Village Eglise Romane Muséum	vers 17h 10h30 à 18h voir horaires au muséum
Dimanche 23	Fête de la rentrée/Assemblée générale/pique-nique/ 6ème	Sou de l'école	Cour de l'école	12h30 (ouvert au public)
OCTOBRE 3, 10 et 17 Samedi 20 Samedi 27	Les mercredis de la science Concert métal rock Castagnade	Muséum de l'Ardèche Métaloïd Sport Pour Tous	Muséum Salle des fêtes Salle des fêtes	15h30 (durée 1h) 20h 19h
NOVEMBRE Samedi 3	Sortie de résidence – Vernissage / spectacle + apéro	Collectif Cultures !	Viel Audon	16h
Vendredi 23	Assemblée Générale	Sport Pour Tous	Salle des fêtes	18h30
DECEMBRE Dimanche 2	Marché de Noël	Sou de l'école	Cour école/cour S. d fêtes	10h à 17h
Samedi 8	TELETHON	Comité Téléthon	Salle des fêtes	14h



Directeur de publication : Bernard Constant

Responsable de la publication : Monique Constant

Rédaction des articles : Bernard Constant, Monique Constant, Marie-Jo Ranchin, Jacques Chastaing, Rachel Dufils, Guy Boyer et Sarah Burleraux (Communauté de Communes)

Mise en page : Sabine Allix

Photographies : Bernard Constant, Marie-Jo Ranchin, Monique Constant, Guy Boyer, Clément Constant et Frédéric Constant